

Allons recevoir ces cendres en expiation de notre orgueil passé, en humiliation de toutes nos fautes, en esprit de pénitence et de réconciliation, avec tous les sentiments qui doivent animer une âme chrétienne au commencement du saint temps du carême.

Le temps de la Communion pascale

Le temps de la communion pascale s'étend, dans ce diocèse, du *mercredi des cendres au dimanche de la Quasimodo*.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo. Cette sonnerie, dit l'appendice au rituel, peut durer environ un quart d'heure, en y comprenant l'Angelus.

Règles pour l'observation du carême

Voici les règles pratiques pour l'observation du saint temps du carême dans ce diocèse.

Par un indult du 7 juillet 1844, N. S. P. le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de régler plusieurs points concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le carême.

Suivant la teneur de cet indult, on doit, pendant ce saint temps, faire maigre :

1o Le mercredi des cendres et les trois jours suivants ;

2o Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ;

3o Le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte.

Le même indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême, ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines ; mais dans ces derniers jours on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire *usage de poisson* à ce repas.

En vertu du même indult, il est aussi permis, les jours d'abstinence :

1o De faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même du lard, *pourvu que l'on ne mange pas le lard* ;

2o De faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux ;

3o De faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries. Mais on